

# Elles + Grand Est = Sciences

## APPEL A PROJETS

### Règlement

Comment favoriser une orientation scolaire et professionnelle des jeunes filles et des jeunes femmes du Grand Est vers les métiers scientifiques, techniques et du numérique ?

---

Délibérations N° 23CP- 827 du 07/07/2023

Direction de l'Attractivité des Métiers et des Formations (DAMF)

#### ► PREAMBULE

La sous-représentation des femmes dans les filières scientifiques, techniques et dans le numérique est une réalité forte. En termes d'orientation scolaire et professionnelle, les jeunes filles et les jeunes femmes sont très souvent déterminées dans leurs choix d'orientation par une méconnaissance de ces métiers et des stéréotypes qui s'y rattachent.

Par ailleurs, cette sous-représentation des femmes accentue les difficultés du marché du travail pour le recrutement des compétences indispensables aux capacités d'innovation des filières stratégiques et d'avenir. En effet, les transformations industrielles, numériques et environnementales de notre système productif régional supposeront un haut niveau de technicité et de compétences scientifiques et donc un besoin accru de femmes dans ces filières.

Ce constat impose la nécessité d'améliorer l'attractivité des filières professionnelles scientifiques, techniques et du numérique à destination des jeunes filles et des femmes du Grand Est, **dès le plus jeune âge, et tout au long de leur parcours d'orientation.**

Conscient de l'importance de la féminisation des filières scientifiques, techniques et du numérique, la Région Grand Est lance ce présent Appel à Projet pour favoriser une orientation scolaire et professionnelle des jeunes filles et des jeunes femmes pour **l'accès aux métiers scientifiques, techniques et du numérique.**

Par ailleurs, cet appel à projets vise à donner un cadre de cohérence aux nombreuses initiatives portées soit par des associations, soit par des entreprises, soit par des structures éducatives ou périscolaire sur ces enjeux. Il s'agit de travailler à coordonner et à stimuler davantage ces initiatives avec pour ambition que chaque jeune fille du Grand Est sur la période de cet appel à projets, dès le plus jeune âge, soit bénéficiaire d'une action de sensibilisation à ces domaines et à ces métiers. Il s'agit également de favoriser l'innovation dans ce domaine.

## ► OBJECTIFS

- **Promouvoir** les disciplines scientifiques et techniques et du numérique **auprès des enfants**
- **Promouvoir la connaissance des métiers** scientifiques, techniques et du numérique auprès des jeunes filles et de jeunes femmes
- **Favoriser l'intérêt pour** des matières scientifiques, techniques et du numérique **par** les rencontres et les interventions de **femmes scientifiques et « inspirantes »**
- **Promouvoir la place des femmes** dans les métiers scientifiques, techniques et du numérique
- **Construire des parcours** pour faciliter, dès le plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle, l'accès des jeunes filles et jeunes femmes aux sciences et aux métiers scientifiques techniques et du numérique
- **Fédérer l'ensemble des acteurs** autour des objectifs cités ci-dessus

## ► TERRITOIRE ELIGIBLE

La région Grand Est

## ► BENEFICIAIRES

Toute structure se proposant d'œuvrer pour la promotion auprès des jeunes filles et des jeunes femmes des métiers scientifiques, techniques et du numérique

## ► PROJETS ELIGIBLES – NATURE DES PROJETS

Toute initiative et projet d'une durée pouvant aller jusqu'à trois ans, qui favorise le goût et l'attrait des matières et filières scientifiques, techniques et du numérique dès le plus jeune âge (3 -11ans) auprès des jeunes filles, et qui suscite également - et dans la continuité - l'envie des adolescentes en les encourageant à s'orienter vers les filières et les métiers scientifiques, techniques et du numérique.

L'ambition est de soutenir les projets qui proposent prioritairement un plan d'actions pensé pour l'ensemble du territoire de la Région Grand Est, et visent à proposer des interventions à l'échelle régionale dans les établissements scolaires et dans les structures d'accueil des jeunes.

Une attention particulière sera portée aux projets émanant de collectifs ou groupements réunissant différents acteurs pour favoriser à la fois l'émergence de solutions innovantes et le développement du partenariat entre des associations et des structures œuvrant dans le domaine la promotion des filières et des métiers scientifiques, techniques et du numérique.

## ► METHODES DE SELECTION

Les projets sont étudiés par la Région par un comité de sélection présidé par des élus et composé de personnalités qualifiées. Un classement des projets retenus est établi. Les décisions d'attribution des aides régionales sont prises par la Commission permanente du Conseil régional au regard de la qualité des dossiers retenus et de l'enveloppe budgétaire disponible.

## ► CRITERES DE SELECTION

Les projets présentés seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

La cohérence du projet d'ensemble au regard des objectifs visés par l'appel à projets, avec une attention forte portée notamment sur :

- Le caractère innovant et ambitieux du projet pour répondre aux objectifs cités ci-dessus
- Capacité à rendre l'information sur les filières et les métiers scientifiques, techniques et du numérique plus accessible et fluide aux public cible sur l'ensemble du territoire Grand Est
- Capacité à couvrir le territoire régional
- Qualité des partenariats noués avec les acteurs institutionnels (Education Nationale, OPCO, ...), économiques (entreprises, chambres consulaires, représentants des branches professionnelles ...), organismes de formation et des structures d'accompagnement des jeunes, susceptibles de s'engager pour la promotion des filières scientifiques, techniques et du numérique auprès des jeunes filles et des jeunes femmes

## ► DEPENSES ELIGIBLES

Les dépenses éligibles sont constituées des coûts directement liés à la conception et à la mise en œuvre des projets sélectionnés, dès lors que ces coûts sont dûment justifiés

Sont éligibles:

- Les dépenses liées aux ressources humaines affectées au projet,
- Les dépenses de matériel,
- Les dépenses de prestations
  
- Frais de transport liés aux déplacements nécessaires à l'accompagnement de projets sur le territoire d'intervention

## ► NATURE ET MONTANT DE L'AIDE

Nature : Subvention

Section : Fonctionnement et investissement

Taux maxi : 90%

Plafond : en fonction de l'intérêt du projet

Possibilité de mobiliser le Fonds Social Européen (FSE+) dans le cadre du programme FEDER FTJ FSE+ 2021/2027 Grand Est avec l'appui des services régionaux.

#### ► MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE

Les modalités de versement de la subvention sont détaillées dans la convention signée entre la Région et le bénéficiaire.

Une convention d'objectifs de trois ans maximal pourra être établie et une convention financière annuelle sera contractualisée.

#### ► LA DEMANDE D'AIDE

**MODE DE RECEPTION DES DOSSIERS** : quatre fois par an le 15 janvier - 15 mars - 15 juin et 15 octobre

#### ► LE DEPÔT DES DOSSIERS

Toute demande doit faire l'objet d'une lettre d'intention ;

**La date de réception par la Région de la lettre d'intention doit être antérieure à la date de démarrage de l'opération.**

Les dossiers de candidature comportent :

- Une présentation de deux pages maximum des structures porteuses du projet identifiant clairement le porteur du dossier de candidature,
- Une présentation de six pages maximum du projet structuré de la manière suivante :
  - Les objectifs du projet et l'impact attendu,
  - Le budget prévisionnel et le plan de financement,
  - Les accords signés par les parties prenantes au projet,
  - Les publics visés,
  - La dimension novatrice
  - La mise en œuvre concrète : moyens humains et techniques, localisation, calendrier, budget détaillé avec l'ensemble des postes de dépenses et les recettes, mentionnant le montant de l'aide sollicitée ainsi que, le cas échéant, les autres sources de financement,
  - Les modalités d'évaluation

Voir ci-joint le dossier de candidature

#### ► ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Les modalités détaillées de l'instruction ainsi que les engagements du bénéficiaire figurent dans le dossier de demande d'aide à compléter selon la forme requise. A défaut, le dossier est considéré comme irrecevable.

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la Région dans tout support de communication.

Le bénéficiaire s'engage à communiquer à la Région toute information relative à l'impact de l'aide régionale afin de lui permettre de disposer des données nécessaires au suivi et à l'évaluation des politiques publiques économiques.

#### ► SUIVI – CONTROLE

L'utilisation de l'aide octroyée fait l'objet d'un contrôle portant sur la réalisation effective des opérations et le respect des engagements du bénéficiaire.

La Région se réserve le droit de faire mettre en recouvrement tout ou partie des sommes versées dans les hypothèses suivantes :

- manquement total ou partiel par le bénéficiaire à l'un des engagements ou à l'une des obligations issus de la convention signée,
- non présentation à la Région des documents justificatifs des dépenses engagées et acquittées.

La Région se réserve le droit de réviser le montant de la subvention à concurrence des dépenses effectivement réalisées telles que celles-ci apparaîtront au travers des justificatifs perçus.

#### ► DISPOSITIONS GENERALES

- L'instruction ne débute que si le dossier est complet,
- L'octroi d'une aide régionale ou son renouvellement ne constitue en aucun cas un droit acquis,
- La conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas l'attribution automatique de l'aide sollicitée. En effet, le Conseil régional conserve un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec ses axes politiques, la disponibilité des crédits, ou encore l'intérêt régional du projet,
- L'aide régionale ou son renouvellement ne peut être considérée comme acquise qu'à compter de la notification au bénéficiaire de la décision d'attribution prise par l'organe délibérant compétent.

Pour toute information complémentaire, nous restons à votre disposition à l'adresse suivante :

[ellesplusgrandest@grandest.fr](mailto:ellesplusgrandest@grandest.fr)